

Médecin de Protection maternelle et infantile (H/F)



Contrat de 12 mois



Saint-Dizier (52)

<u>Temps de travail et fondement juridique :</u>	<u>Rémunération brute mensuelle pour un temps plein :</u> Médecins territoriaux
Temps de contrat : 50% d'un temps plein Fondement juridique du candidat contractuel : Remplacement temporaire d'un agent sur emploi permanent (article L332-13 du code général de la fonction publique, anciennement art. 3-1 loi 84-53)	Echelon 1 : 2 269,40 € R.I.F.S.E.EP. : 789,00 € Prime de revalorisation : 517,00 € Sujétions : 40 € « Exposition courante à des publics et usagers vulnérables » Rémunération minimum basée sur la grille indiciaire. Dans le cas où vous seriez retenu, une fiche financière vous sera transmise.
<u>Missions du service – positionnement de l'agent :</u> Sous l'autorité du responsable départemental de la coordination de la protection maternelle et infantile et en coordination avec le responsable de circonscription, le médecin de PMI organise, à l'échelon de la circonscription, la mise en place des missions de protection maternelle et infantile.	
<u>Tâches confiées :</u> - contribuer au suivi médico-social des femmes enceintes et des jeunes enfants par les consultations de PMI - mettre à la disposition des futurs parents, les informations et conseils dont ils ont besoin - contribuer au dépistage et à la prise en charge précoce du handicap chez les jeunes enfants - réaliser des bilans de santé des enfants en écoles maternelles - participer à la prévention de la maltraitance, au repérage des enfants en risque ou en danger, et à la protection des enfants victimes de maltraitance en liaison avec le service social départemental, le service de l'ASE et tous les intervenants - s'assurer si nécessaire que tout enfant accueilli chez des particuliers (assistantes maternelles) ou en établissement, puisse y bénéficier des meilleures conditions d'éveil, de sécurité physique et affective - participer à l'évaluation des conditions d'accueil des enfants de moins de 6 ans dans les différents modes de garde, individuels (assistants maternels), et collectifs (structures multi-accueil, haltes-garderies....) - suivre l'évolution des besoins dans le domaine de la petite enfance et des indicateurs de santé familiale et infantile, pour adapter les moyens et les actions	
<u>Missions complémentaires :</u> - constituer et suivre le dossier médical des enfants confiés à l'aide sociale à l'enfance placés en famille d'accueil - rédiger des rapports relatifs aux taux de sujétion des assistantes familiales en lien avec l'éducateur référent - participer à certaines synthèses ASE et à l'entretien du partenariat notamment dans le secteur médical	
<u>Profil recherché :</u> - être titulaire du diplôme d'État de Docteur en médecine. Une expérience similaire serait appréciée - sens du service public et des responsabilités - aptitude à l'encadrement et sens du travail en équipe - aptitude relationnelle avec le public et les partenaires - Permis B + posséder un véhicule (de fréquents déplacements sur le département sont à prévoir)	
<u>Pourquoi nous rejoindre ?</u> Les plus : Tickets restaurants, association amicale, contrat de groupe et participation mutuelle, CNAS, prévoyance. Organisation de travail : Travail sur 5 jours en moyenne, 39h00, avec amplitude variable en fonction des obligations du service public. Horaires fixes : 09h00-11h30 14h15-16h45 et le vendredi 16h00. 22 jours RTT et 25 jours de congés annuels. Possibilité, sous réserve de nécessité de service d'effectuer 40 jours de télétravail sur 12 mois (versement d'une indemnité de télétravail) – Possibilité de versement du forfait mobilité durable.	
<u>Comment candidater ?</u> Vous pouvez demander la fiche de poste complète et adresser votre candidature à contact.recrutement@haute-marne.fr Lettre de motivation, curriculum vitae et recueil de consentement des données exigés.	